

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité septembre 2026- août 2028

Grand-Orly Seine Bièvre

Version mise à jour : 28 janvier 2026

1 Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Le schéma pluriannuel présente la politique d'accessibilité du **Grand-Orly Seine Bièvre** en matière d'accessibilité numérique sur une durée maximale de 3 ans, soit pour la période allant du **1er septembre 2025 au 31 août 2028**.

1.1 L'accessibilité numérique

1.1.1 Qu'est-ce que l'accessibilité numérique

L'accessibilité Web signifie que **les sites Web, les outils et les technologies sont conçus et développés de manière à ce que les personnes handicapées puissent les utiliser**. Plus précisément, les gens peuvent :

- **Percevoir, comprendre, naviguer et interagir** avec le Web.
- **Contribuer** au Web.

L'accessibilité du Web englobe **tous les handicaps qui affectent l'accès au Web**, notamment des **troubles auditifs, cognitifs, neurologiques, physiques, visuels**, et liés au **langage** et à la **parole**.

L'accessibilité du Web **profite également aux personnes non handicapées**, comme par exemple aux **personnes utilisant des appareils avec de petits écrans et différents modes de saisie** (téléphone, montres connectés...), aux **personnes dont les capacités changent avec l'âge**, aux **personnes ayant des « handicaps temporaires »** (bras cassé, lunettes perdues) ou des **« limitations situationnelles »** (en plein soleil, dans un environnement bruyant).

Le Web offre la possibilité d'un accès sans précédent à l'information et à l'interaction pour de nombreuses personnes handicapées. Autrement dit, les obstacles à l'accessibilité aux médias imprimés, audio et visuels peuvent être plus facilement surmontés grâce aux technologies Web.

Il est donc **essentiel que le Web soit accessible** afin de **respecter l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**.

L'accès aux technologies de l'information et des communications, y compris le Web, est d'ailleurs défini comme un **droit humain fondamental**.

1.1.2 Cadre législatif et réglementaire

Les obligations d'accessibilité des sites publics aux personnes en situation de handicap ont été introduites par [l'article 47 de la loi du 11 février 2005](#). Ces obligations ont été précisées par le [décret du 14 mai 2009](#) prévoyant un délai de 2 ans pour les services de l'État et de 3 ans pour les collectivités territoriales.

Depuis 2012, tous les sites publics, qu'ils appartiennent aux services de l'État ou aux collectivités territoriales, sont soumis à l'obligation d'accessibilité.

De plus, depuis le [décret du 24 juillet 2019](#), les sites publics doivent :

- **Afficher leur conformité** dès la page d'accueil ;
- **Publier une déclaration d'accessibilité** indiquant l'état d'accessibilité du site ou service ;
- **Produire et publier un schéma pluriannuel de mise en accessibilité** sur 3 ans présentant la politique d'accessibilité de l'organisme, **décliné en plans annuels** détaillant les actions prévues pour évoluer vers une accessibilité complète.

2 Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes au Grand-Orly Seine Bièvre.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications du Grand-Orly Seine Bièvre.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité de la référente accessibilité numérique, responsable du secteur communication numérique et média, Mélanie Colin, joignable à accessibilitenumerique@grandorlyseinebievre.fr

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers des services numériques de l'organisme public, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap, faire une veille sur les évolutions réglementaires.

3 Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à l'établissement d'éventuels ajustements de poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique. Le présent schéma sera mis à jour à l'issue de ce processus.

3.1 Ressources humaines affectées temporairement

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent d'ores et déjà à Mélanie Colin, référente accessibilité numérique au sein du secteur communication numérique du pôle communication.

Une évaluation en termes de besoins humains est en cours d'élaboration, elle conduira à la création au dernier trimestre 2025 d'un comité technique en mesure d'améliorer la coordination des actions, incluant la responsable du secteur prévention/handicap, le chargé de projet Gestion Relations Usagers, la référente accessibilité de l'écomusée, la coordinatrice du pôle équipements sportifs, la chef de projet communication interne ainsi que la Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources, ceci afin de prévoir d'éventuels ajustements de poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique.

3.2 Ressources financières affectées

Les ressources financières sont imputées au budget du pôle communication, hors l'Intranet, où le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique pourra être mobilisé.

4 Organisation de la prise en charge de l'accessibilité

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et services concernés, l'accompagnement des agents, une modification des procédures de marché et de recrutement, et enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le Grand-Orly Seine Bièvre va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses services numériques.

4.1 Action de sensibilisation et de formation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Une formation "Concevoir du contenu web accessible" de 2 jours a déjà été suivie les 19 et 21 mai 2025 par 14 contributeurs récurrents du site (responsables éditoriaux du site principal et des sites satellites, webmasters, graphiste webdesigner). En fonction du niveau de turn-over des agents contributeurs, l'opportunité d'une piqûre de rappel sera réévaluée au plus tard mi-2027.

La référente accessibilité numérique assurera une veille régulière des évolutions réglementaires et techniques sur le sujet qu'elle se chargera de transmettre aux dits contributeurs.

4.2 Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire, il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner le Grand-Orly Seine Bièvre dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des services numériques concernées.

L'audit du site principal <https://www.grandorlyseinebievre.fr/> a été effectué par **Stratis** en février 2025, qui lui a attribué un pourcentage de critères respectés de 80% et un taux de conformité moyen du site à 95,3%, et a préconisé des améliorations sur le développement et l'éditorial qui ont permis de remonter la note en juillet 2025 avec pourcentage de critères respectés de 82,67% et un taux de conformité moyen du site s'élevant à 96,7%.

Concernant les actions de sensibilisation à l'accessibilité numérique et les connaissances nécessaires à la conception de contenu accessible sur nos différents canaux de communication numérique, nous avons fait appel à Stratis pour la formation "Concevoir du contenu accessible" déjà citée de mai 2025.

Un organisme indépendant, **Numerik-EA**, a été approché en décembre 2025 pour procéder à un audit de conformité RGAA de l'ensemble des sites sous la responsabilité de l'EPT, en attente à date de rédaction d'un devis chiffré.

4.3 Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

4.3.1 Tests utilisateurs

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

4.4 Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures ont été adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

4.5 Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de recrutement

Une attention particulière est portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, dans les fiches de postes et les procédures de recrutement.

Dans le cas où le candidat retenu ne possède pas de qualification mesurable en accessibilité, une formation lui sera proposée lors de son parcours d'intégration.

4.6 Prise en charge des demandes des usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ces difficultés.

Afin de répondre à ces demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l'attente, les demandes seront traitées par Mélanie Colin, référent accessibilité numérique - pôle communication, via accessibilite numerique@grandorlyseinebievre.fr

4.7 Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

5 Périmètre technique et fonctionnel

5.1 Recensement

Le Grand-Orly Seine Bièvre gère 8 sites, un intranet, 1 application et 3 modules à destination du public ou de ses personnels. La liste de ces services numériques est consultable dans l'annexe 1 « Périmètre technique et fonctionnel ».

Un recensement exhaustif est en cours de réalisation.

5.2 Évaluation et qualification des services numériques

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Des évaluations de l'accessibilité ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audit. Ces évaluations portent sur un petit nombre de critères choisis pour leur pertinence en termes d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

5.3 Réseaux sociaux

Le Grand-Orly Seine Bièvre utilise aussi les réseaux sociaux pour diffuser de l'information à destination du public :

[Facebook](#) ; [Instagram](#) ; [LinkedIn](#) ; [YouTube](#)

La prise en charge de l'accessibilité sur ces plateformes fait et fera l'objet d'une attention particulière, notamment au travers d'un langage clair, des alternatives aux images

informatives, de l'utilisation raisonnée des émojis et des hashtag, et des sous-titres et transcriptions textuelles des vidéos.

5.4 Calendrier des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2026 à 2028.

5.5 Plans annuels d'actions

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations annuelles mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique du Grand-Orly Seine Bièvre

Ces plans annuels d'actions sont disponibles en annexe 2, de ce présent schéma.

6 Annexes

6.1 Annexe 1 : Périmètre fonctionnel et technique

Nom du service numérique	Type	Adresse Internet	Date de mise en ligne ou de dernière refonte	Nombre d'utilisateurs potentiels	Niveau d'accessibilité (méthode)	Priorité
Site Internet du Grand-Orly Seine Bièvre	Site Internet	grandorlyseinebievre.fr/	Octobre 2024	Supérieur à 100000	82,67% des critères RGAA	1
Site internet du Lavoir numérique	Site internet	lavoirnumerique.grandorlyseinebievre.fr/	Juin 2025	Supérieur à 5000		1
Site internet de la Maison de la	Site internet	maisondoisneau.grandorlyseinebievre.fr/	Juin 2025	Supérieur à 10000		1

photographie Doisneau						
Site internet de l'écumusee du Grand-Orly Seine Bièvre	Site internet	ecomusee.grandorlyseinebievre.fr/	Juin 2025	Supérieur à 5000		1
Site internet de l'école et espace d'art contemporain Camille Lambert	Site internet	camillelambert.grandorlyseinebievre.fr/	juillet 2025	Supérieur à 3000		1
Site internet du Sud-Est Théâtre	Site internet	sudesttheatre.grandorlyseinebievre.fr/	Juillet 2025	Supérieur à 12000		1
Site du réseau des médiathèques	Site internet	mediathequesludotheques.grandorlyseinebievre.fr/	Septembre 2025	Supérieur à 20 000		1
Site des médiathèques de Villeneuve- Saint-Georges	Site internet	mediatheques.villeneuve-saint-georges.fr/		Supérieur à 5000		1

Application RDV Déchets	Web app et apps iOS et Android	app.grandorlyseinebievre.bluspark.io/accueil et sur les stores Google et Apple	Avril 2022 pour la webapp, juin 2024 pour l'app Android, septembre 2024 pour l'app iOS			2
Résasport : pour réserver activités et services de nos équipements	Billetterie Elisath	resasport.grandorlyseinebievre.fr/ lien sur la page d'accueil de nos équipements sportifs et sur chacune des pages des 10 équipements				
Publi-Act : tous les actes réglementaires en ligne	iFrame	PubliAct Présent sur notre page grandorlyseinebievre.fr/actes-et-publications-legales				
Maximilien : les marchés publics en cours	iFrame	marches.maximilien.fr/ Présent sur notre page grandorlyseinebievre.fr/une-commande-publique-responsable				

6.2 Annexe 2 : Plans d'action annuels

Plan d'action septembre 2025/ août 2026

Type	Description	État
Définition des moyens humains pour prendre en charge l'accessibilité des services numériques	<ul style="list-style-type: none">- Nomination du référent accessibilité- Mise en place d'un comité de pilotage constitué des services de communication et informatique, et du référent handicap	Réalisé
Définition du périmètre fonctionnel	<ul style="list-style-type: none">- Recensement des services numériques (sites Internet, Intranet, applications mobiles...)	Réalisé
Formation des contributeurs du site principal www.grandorlyseinebievre.fr à la conception de contenu Web accessible	<ul style="list-style-type: none">- Formation de 2 jours pour apprendre aux 20 contributeurs du site internet les techniques permettant de respecter l'accessibilité dans la rédaction de contenu Web	Réalisé
Mise en place du schéma pluriannuel et du plan d'actions 2026	<ul style="list-style-type: none">- Définition des ambitions de la politique d'accessibilité- Rédaction du schéma- Définitions des actions réalisées, en cours et à venir	En cours

<p>Audit des 5 sites des équipements uniques culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'audit des sites Lavoir Numérique, Maison Doisneau, Camille Lambert, écomusée et Sud-Est Théâtre - Mise à jour de la mention de conformité sur les pages des site - Mise à jour de la déclaration d'accessibilité 	<p>Evaluation du budget en cours pour réalisation 2026 idéalement</p>
--	---	---

Plan d'action septembre 2026/août 2027

Type	Description	État
<p>Audit des 2 sites des médiathèques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'audit - Mise à jour des mentions de conformité et de la déclaration d'accessibilité 	
<p>Audit de l'application RDV Déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'audit - Mise à jour des mentions de conformité et de la déclaration d'accessibilité 	
<p>Audit de la page Résasport</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'audit - Mise à jour des mentions de conformité et de la déclaration d'accessibilité 	

Formation des contributeurs des outils ci-dessus mentionnés	Initiation à l'accessibilité à prévoir	
Procédure de prise en charge des demandes des usagers à améliorer	Evolution du site amiral (et des sites satellites) pour lien direct mention RGAA vers un formulaire de contact.	

Plan d'action septembre 2027/août 2028

Type	Description	État
Bilan d'étape	Réalisation des plans d'action des 2 précédentes années Révision profonde du schéma pluriannuel et rajouts éventuels	
Audit outil GRU	Pas encore confirmé à l'heure de rédaction de ce bilan : probablement e-Citiz.	
Formation contributeurs outil GRU		